

D 828 CHILI: LA QUESTION INDIENNE

La population indienne du Chili est minoritaire: de l'ordre de 5 %. Elle est principalement concentrée au sud de Concepción, avec l'ethnie principale des Mapuches (cf. DIAL D 422). Mais il y a aussi une population aymará dans la partie nord du pays.

En août 1982 s'est tenu à Antofagasta une rencontre entre les Mapuches et les Aymaras sur leurs problématiques réciproques. Parallèlement, le mouvement mapuche publiait à la même époque un long document émanant de l'"Association des petits agriculteurs et artisans Ad-Mapu", anciennement "Centre culturel mapuche du Chili", sur la situation actuelle de l'ethnie.

La situation des Indiens, déjà très difficile sous le régime Pinochet, est devenue dramatique avec la promulgation du décret-loi 2.568, le 22 mars 1979. Le dispositif essentiel de cette loi est la privatisation de la terre; on en devine les effets destructeurs pour l'identité culturelle indienne en général.

Nous donnons ci-dessous un aperçu de la rencontre Mapuches-Aymarás d'août 1982, à travers l'extrait du compte rendu qu'en a fait le "Servicio Paz y Justicia" dans son document "Indigenismo y Derechos Humanos - Aporte al debate Indigenista de Chile".

Note DIAL

LA PROBLÉMATIQUE INDIENNE ACTUELLE

1- La situation des Mapuches

En abordant le problème des Mapuches, nous devons reconnaître que leur intégration à la société dite nationale est la conséquence d'une défaite militaire, connue dans notre histoire sous le nom de "pacification de l'Araucanie" (1). Le traitement qu'ils reçoivent alors est celui réservé à un peuple vaincu.

1) Aspects particuliers

Un des problèmes sérieux qu'affrontent les Mapuches est celui de la montée de l'alcoolisme chez leurs membres. La conséquence en est une grave détérioration des relations familiales dont les répercussions se font surtout sentir sur l'éducation culturelle mapuche des enfants. L'autre conséquence est la baisse d'intérêt pour le maintien de leur identité comme peuple. Il

(1) Araucanie: ancien pays des Indiens Araucans, dans le centre-sud du Chili actuel. La tribu des Mapuches est la plus importante, avec ses quelque 200.000 membres (NdT).

faut souligner que l'alcoolisme est encouragé par les propriétaires terriens de la région ou par les gens de la ville qui cherchent de la main d'oeuvre et la rétribuent avec du vin; de nombreux paiements pour d'autres choses sont effectués en alcool. Aussi le peuple mapuche, structuré sur la base des liens familiaux, voit-il ceux-ci affectés et, par contrecoup, l'organisation du peuple comme tel.

Le deuxième problème est celui de la scolarisation des enfants et des jeunes dans les écoles. L'usage du mapudungu est interdit. L'école ne les prépare pas aux tâches agricoles qui sont propres au peuple mapuche. L'histoire qu'on fait apprendre aux enfants et qui conditionne leur progression scolaire ne fait pas ressortir les valeurs du peuple mapuche. Au contraire, les Mapuches sont présentés comme des opposants, "y compris par les armes", par rapport aux bons Espagnols. C'est ainsi que Pedro de Valdivia, Garcia Hurtado de Mendoza et autres sont présentés comme les constructeurs de l'histoire, ceux qui ont permis notre grandeur actuelle. Dans ce manichéisme de l'histoire, les mauvais sont Lautaro, Caupolicán, etc. En résumé, l'école prépare à la ville et se révèle être le soutien de l'abandon des campagnes.

Le problème économique est lié au fait que les Mapuches ont peu de possibilités dans la négociation de leurs produits agricoles.

Ce manque de possibilités de négociation est, pour sa part, la conséquence du manque d'unité et d'organisation du peuple mapuche; avec les conséquences que cela suppose sur le plan économique, social et politique. Les participants à la rencontre ont tous souligné que les préoccupations des hommes politiques des divers horizons visent davantage à l'élargissement d'une clientèle politique qu'à la recherche de solutions pour une politique indienne appropriée. L'ébauche de problématique mapuche n'est pas passagère; elle se veut une action permanente englobant la totalité et l'intégrité des Mapuches.

## 2) Aspects structurels

A notre avis, le problème majeur des Mapuches, et qui leur échappe totalement, est celui du décret-loi 2.568 promulgué par le gouvernement actuel et qui ne tient pas compte de plusieurs aspects constitutifs de la culture et de l'histoire du peuple mapuche.

Entre autres conséquences de ce décret-loi nous pouvons signaler les points suivants:

- Son élaboration et sa mise en oeuvre révèlent une parfaite méconnaissance du peuple mapuche comme tel.
- Il aboutit à une division de la terre qui revient au plus fort acquéreur. C'est une forme légale d'expropriation de la terre.
- La perte de la terre pour le peuple mapuche, à l'égal des autres peuples indiens, est la destruction de l'élément constitutif de la culture et du peuple mapuche. Elle engendre à court et moyen terme l'ethnocide et la transculturation.
- Exprimer son désaccord sur le décret-loi est, de par la propagande officielle, faire preuve d'antipatriotisme.
- La capacité de production et de commercialisation sera sérieusement affectée, pour atteindre un bas niveau jamais connu.
- La baisse de production et de commercialisation se soldera, pour les Mapuches, par la nécessité de rechercher d'autres revenus, par exemple l'em-

bauche comme travailleur agricole dans les grandes exploitations. Cela signifie qu'ils se transformeront en péons; et ceux qui émigreront en ville deviendront des ouvriers non spécialisés, c'est-à-dire qu'ils occuperont des postes mal rémunérés et socialement peu considérés.

- L'émigration forcée vers la ville signifie aussi, pour les Mapuches, la perte de leur unité et de leur organisation, les seules formules susceptibles de lutter contre l'actuelle détérioration de leur situation.

Deux ans après l'entrée en vigueur du décret-loi 2.568, les conséquences se font évidemment sentir de façon encore plus grave. Il est de la responsabilité des dirigeants, pour une grande part, d'inviter à un débat national et d'élaborer une stratégie ordonnée fondamentalement et prioritairement à l'unité et à l'organisation du peuple mapuche.

## 2- La situation des Aymarás

La présence plus affirmée des Aymarás dans notre histoire vient de l'intégration des provinces de Tarapacá et d'Antofagasta au territoire national, suite à la Guerre du Pacifique. Le fait que, antérieurement, les Aymarás se trouvaient sous juridiction péruvienne et bolivienne marque très profondément les rapports qui se sont établis avec la société chilienne.

### 1) Aspects particuliers

Une des propositions des Aymarás est qu'ils soient reconnus comme peuple distinct, avec une culture propre.

C'est la conséquence du fort courant nationaliste qui règne dans la région et qui se sert de tout pour arriver à ses fins.

La scolarisation des enfants aymarás connaît les mêmes difficultés que pour les mapuches. Actuellement la situation s'est aggravée suite à la création des Ecoles de concentration frontalière, destinées non seulement à favoriser l'intégration dans la société nationale et dans la culture officielle, mais aussi à déraciner l'enfant de son milieu. Elles disposent d'un internat, ce qui veut dire que l'enfant ne rentre pas à la maison pendant de longues périodes. Par ailleurs, elles sont équipées de nombreuses commodités qui n'existent pas pour l'enfant dans les communautés.

La conséquence en est une désintégration de la famille.

Le phénomène migratoire touche particulièrement les hommes jeunes. La femme voit ses possibilités limitées à la seule présence dans les écoles frontalières, qui sont pour elle un lieu d'expériences peu agréables. Ne disposant pas d'un minimum de bagage scolaire, elle s'emploie aux travaux des champs. Elle demeure donc dans les communautés, tandis que l'homme émigre. La différence de scolarisation et, parfois, de travail aux champs est une cause sérieuse de détérioration du rapport homme-femme.

Le nationalisme prononcé régnant dans la région a pour conséquence la perte de l'autorité des autochtones et leur non-reconnaissance. Cela fait que de nombreux conflits sont arbitrés et réglés par des éléments culturellement et socialement étrangers.

Le manque de soutien technique, tant pour les activités agricoles que pour l'élevage, vient s'ajouter aux carences du milieu pour gêner la production dans cette région.

Un autre point porte préjudice aux Aymarás: le prosélytisme à l'oeuvre dans la zone. Certaines Eglises pentecôtistes, en plus de la division entre pentecôtistes et catholiques qu'elles suscitent par leur pratique, favorisent la déculturation de leurs membres. Le problème religieux est un problème important à considérer sous ses différents aspects.

## 2) Aspects structurels

A la différence des Mapuches, les Aymarás ne tombent pas sous le coup d'un décret-loi, du moins jusqu'à maintenant. Mais ils se heurtent, par contre, à la présence d'entreprises transnationales de cuivre qui utilisent le peu d'eau disponible qui appartient aux Aymarás. Dans cette perspective, on reste dans une certaine expectative par rapport à la promulgation du nouveau code minier.

Les demandes des entreprises minières sont faites dans un contexte particulier. Il s'agit en premier lieu du modèle économique qui est actuellement le nôtre, modèle fortement marqué par la présence du capital étranger. C'est ensuite, pour ce type d'économie, et devant l'éventualité d'une dénationalisation du cuivre, la nécessité d'un débat national prenant en considération le problème des Aymarás: nous sommes convaincus que des investissements dans les mines de cuivre de la 1ère région représentent, au moins pour vingt-cinq ans, une base économique plus ferme que les perspectives actuellement offertes par la zone franche. Il s'agit, en troisième lieu, du problème géopolitique posé par une région frontalière.

Tous ces éléments échappent aux possibilités d'organisation des Aymarás, alors que, en définitive, ils conditionnent sérieusement leur survie comme peuple.

En cas de réponse positive aux demandes concernant Mercedes de Aguas (2), les conséquences seraient les suivantes:

- 1) Donner la priorité au secteur minier, c'est faire disparaître de la région le secteur agricole comme tel.
- 2) Faire le choix du secteur minier implique qu'en vingt-cinq ans on provoque des dommages écologiques irréparables, non seulement pour les Aymarás mais aussi pour la flore et la faune.
- 3) Cela signifie une désertification accrue.
- 4) Le capital étant d'origine étrangère, cela veut dire qu'une grande partie des richesses ainsi produites ne resteront pas dans notre pays. Les installations minières aujourd'hui abandonnées en sont le témoignage muet.
- 5) Cela signifie également l'ethnocide des Aymarás car, sans eau, ils ne peuvent rester dans cette région.

L'espoir d'une société plus juste et sans domination est, nous le constatons, un ferment parmi le peuple des humbles. La façon dont les Aymarás ont fait face à leur problème en témoigne.

Leur stratégie doit s'appuyer essentiellement sur les aspects suivants:

- 1) sensibiliser la société chilienne sur leur existence car, à la différence des Mapuches, les Aymarás de cette région sont peu connus de l'opinion.

---

(2) Les sociétés "Minera Conoco" et "Minera Cerro Colorado" veulent utiliser les eaux du Ravin de Tarapacá, dans la région d'Iquique, habitée par les Aymarás (NdT).

2) Rechercher le soutien effectif d'organisations humanitaires.

3) Procéder au regroupement de l'ethnie afin de favoriser l'unité et l'organisation et leur permettre d'empêcher l'ethnocide à leur rencontre.

### Conclusion

Bien qu'il existe des différences sérieuses, sur le plan de l'identité culturelle, entre Mapuches et Aymarás, il est évident que les problèmes qu'ils affrontent les uns et les autres sont identiques et procèdent des mêmes causes historiques.

Le problème majeur auquel se heurtent les Mapuches est celui de la division de leurs terres, en vertu du décret-loi 2.568; il appelle une réaction.

Les Aymarás sont affrontés au problème des eaux réclamées par deux entreprises transnationales, ce qui les affecte comme peuple et concerne directement la zone où ils habitent.

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441